



AXALTO HOLDING N.V.

Société anonyme de droit néerlandais dont le siège social est à Koningsgracht Gebouw 1,
Joop Geesinkweg 541-542, Amstel Business Park, Amsterdam, Pays-Bas

- Annule et remplace le communiqué en date du 26 juillet 2005 -

Conditions définitives d'une augmentation de capital en numéraire d'Axalto Holding N.V. portant sur 87.767 actions, réservée aux salariés du groupe Axalto Holding N.V. adhérent ou non au Plan d'Épargne Groupe

Émetteur :	Axalto Holding N.V. (la « Société »), société de droit néerlandais dont les actions sont admises aux négociations sur le compartiment des Valeurs étrangères de l'Eurolist d'Euronext Paris.
Nombre d'actions offertes :	La présente augmentation de capital portait sur un maximum de 535.000 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale de 1 euro chacune (les « Actions Nouvelles »).
Nombre d'Actions Nouvelles à émettre :	87.767 Actions Nouvelles.
Date d'admission et de négociation des Actions Nouvelles :	L'admission des Actions Nouvelles sur l'Eurolist d'Euronext Paris est prévue dès que possible après l'augmentation de capital, sur la même ligne que les actions existantes.
Prix de souscription :	Le prix de souscription des Actions Nouvelles est égal à 20,98 euros, correspondant à 85 % du moins élevé des deux montants suivants: (i) le cours de clôture de l'action de la Société sur l'Eurolist d'Euronext Paris au premier jour de la souscription, le 20 juin 2005, (<i>soit 20,98 euros</i>) et (ii) le cours de clôture de l'action de la Société sur l'Eurolist d'Euronext Paris au dernier jour de la souscription, le 1 ^{er} juillet 2005 (<i>soit 21,46 euros</i>).
Montant du produit brut de l'émission des Actions Nouvelles :	1.841.351.66 euros, égal au produit du nombre d'Actions Nouvelles à émettre (soit 87.767 Actions Nouvelles) par le prix de souscription des Actions Nouvelles (soit 20,98 euros).
Date de jouissance :	Les Actions Nouvelles porteront jouissance au 1 ^{er} janvier 2005.
Période de souscription :	La période de souscription des Actions Nouvelles a débuté le 20 juin 2005 et s'est clôturée le 1 ^{er} juillet 2005 inclus.
Modalités de souscription :	Les Actions Nouvelles ont été souscrites par les salariés auxquels la présente augmentation de capital était réservée soit directement soit par l'intermédiaire du FCPE Axalto Actions Relais.
Date de l'augmentation de capital :	La date de l'augmentation du capital émis et libéré de la Société a été le 26 juillet 2005.

Mode de conservation des titres :

Les Actions Nouvelles sont exclusivement nominatives et peuvent être inscrites en compte (i) soit directement dans le registre des actionnaires de la Société (ii) soit via Euroclear France chez un teneur de compte ou un intermédiaire financier.

Période d'indisponibilité :

Les avoirs représentés par les parts du FCPE Axalto Actions Relais devront être conservés par les salariés français pendant au moins cinq ans, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé tel que prévu par la loi française et le Plan d'Epargne Groupe de la Société.

Les Actions Nouvelles souscrites par les salariés non français devront être conservées pendant une période d'une année à compter de la date de règlement-livraison, soit jusqu'au 29 juillet 2006, conformément aux stipulations figurant dans les bulletins de souscription et documents d'information remis à ces derniers.

Cours de bourse de l'action :

Cours de clôture extrêmes du 1^{er} janvier 2005 au 16 juin 2005 : 18,87 euros et 26,14 euros.

Le prospectus relatif à la présente augmentation de capital est composé :

- du document de référence relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004 enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 13 mai 2005 sous le numéro R. 05-056 ; et
- d'une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers le 17 juin 2005 sous le numéro 05-567.

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais auprès d'Axalto International S.A.S., filiale française d'Axalto Holding N.V 50 avenue Jean Jaurès - 92120 Montrouge, France, ainsi que sur les sites Internet de la société (<http://www.axalto.com>) et de l'Autorité des marchés financiers (<http://www.amf-france.org>).

La notice légale a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le 22 juin 2005.